

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 juin 2021

Date de la convocation : 22/06/2021

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Christophe CHARLES, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Philippe MARION, Mme Cathérine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à M. Max KECHICHIAN, M. Jacques BOYER à Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Michèle CEDRIN à Mme Marilyn SILVESTRE, M. Patrick CURTAUD à M. Daniel PARAIRE, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD à Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Jean-Claude LUCIANO à M. Lévon SAKOUNTS, M. Denis PEILLOT à M. Christophe BOUVIER, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Sophie PORNET, Mme Dominique ROUX à Mme Catherine MARTIN.

Absente suppléée : Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Secrétaire de séance : Mme Claudine PERROT-BERTON.

OBJET : **AMENAGEMENT URBAIN** – **Urbanisme :** Convention opérationnelle (B094) Ilot des Mariniers entre la commune de Condrieu, l'EPORA et Vienne Condrieu Agglomération

Rapporteur : Luc THOMAS

NOTE DE SYNTHÈSE

Le 21 juillet 2017, l'EPORA et la Commune de Condrieu ont signé une convention opérationnelle B064 portant sur le tènement Ilot des Mariniers, qui permettait d'envisager la requalification par l'EPORA d'un tènement et sa cession à Alliade Habitat. En novembre 2018, un premier avenant a été signé afin de modifier le bilan financier prévisionnel de l'opération suite à une augmentation du montant des travaux mais aussi des recettes prévisionnelles.

Aujourd'hui, cette convention initiale est échue depuis juillet 2020 et le projet a été une dernière fois réajusté afin de mieux le faire correspondre aux souhaits de la nouvelle municipalité. La conséquence principale est une baisse de la charge foncière acceptable par le bailleur.

De plus, la convention initiale prévoyait le versement d'une subvention d'équilibre de la Commune à Alliade, déductible de ses pénalités SRU. Condrieu n'étant plus déficitaire, ce montage n'est plus pertinent. Un recours contre le permis a été également à l'origine du retard dans la finalisation de la cession.

Une nouvelle convention opérationnelle est nécessaire afin de finaliser l'opération. Elle permettra de remettre à jour le plan de financement et les engagements des parties, l'Agglomération ne participant pas financièrement à ce projet.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention opérationnelle 00B064 Tènement Bec/Ilot des Mariniers, en date du 21 juillet 2017 entre la commune de Condrieu et l'EPORA,

VU la délibération n°18-93 du conseil communautaire du 25 septembre 2018,

VU le Conseil d'Administration de l'EPORA du 28 mai 2021,

VU l'avis de la commission Aménagement et Planification du 17 juin 2021,

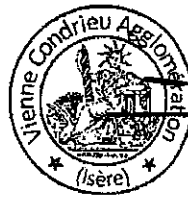
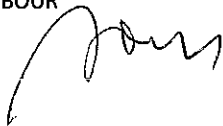
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

APPROUVE la convention opérationnelle (B094) portant sur l'ilot des mariniers entre Condrieu, l'EPORA et Vienne Condrieu Agglomération.

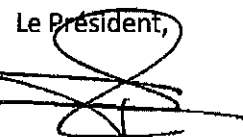
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération transmise en Préfecture
le 2 juillet 2021
et publiée le 2 juillet 2021

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président,


Thierry KOVACS